



LA COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC CONTRIBUE EFFICACEMENT À LA LUTTE AU TRAVAIL AU NOIR DANS LA CONSTRUCTION EN 2008

Depuis 1995, la Commission de la construction du Québec (CCQ) a intensifié ses efforts dans la lutte au travail au noir, notamment grâce à l'appui financier du gouvernement du Québec. Elle a augmenté le nombre de ses inspecteurs sur le terrain, amélioré ses méthodes d'enquête, tout en faisant la promotion du travail légal. Dans le cadre d'ACCES construction, la concertation a aussi été resserrée entre la CCQ, les ministères du Revenu et des Finances, ainsi que la Régie du bâtiment du Québec.

Selon les dernières évaluations du ministère des Finances du Québec, la proportion de travail au noir dans la construction s'établissait à 13,6 % en 2005. Cette proportion aurait atteint 40 % à 45 % entre 1992 et 1994. Le secteur de la rénovation résidentielle serait le principal foyer de travail au noir; la plupart de la rénovation résidentielle ne fait cependant pas partie du champ d'application de la Loi R-20 administrée par la CCQ.

Si on se fie à l'évolution des indicateurs de la construction depuis 1994, des gains importants auraient en effet été réalisés au Québec dans la lutte au travail au noir. L'année 2008, une fois de plus, rapporte des résultats positifs en terme de volume de travail rapporté. On estime que l'augmentation des heures récupérées à l'égard du travail au noir a permis au gouvernement du Québec de percevoir cette année plus de 350 millions de dollars en taxes et impôts, pour un montant cumulatif de 2,4 milliards de dollars depuis 1995.

En fait, depuis l'intensification des efforts, l'augmentation du volume d'heures rapportées par les travailleurs couverts par les conventions collectives de la construction dépasse largement celle de tous les autres indicateurs économiques de l'industrie. Par exemple, le volume de travail rapporté à la CCQ est passé de 66 millions d'heures en 1994 à 137 millions en 2008, une augmentation de 107 %, alors que les dépenses d'investissements en construction n'ont augmenté que de 56 % en termes réels. Aussi, depuis 15 ans, le nombre d'heures rapportées par logement mis en chantier est passé de 400 à plus de 750. Voici un aperçu de ces résultats.

1. Une croissance du volume de travail supérieure à celle de la valeur des travaux

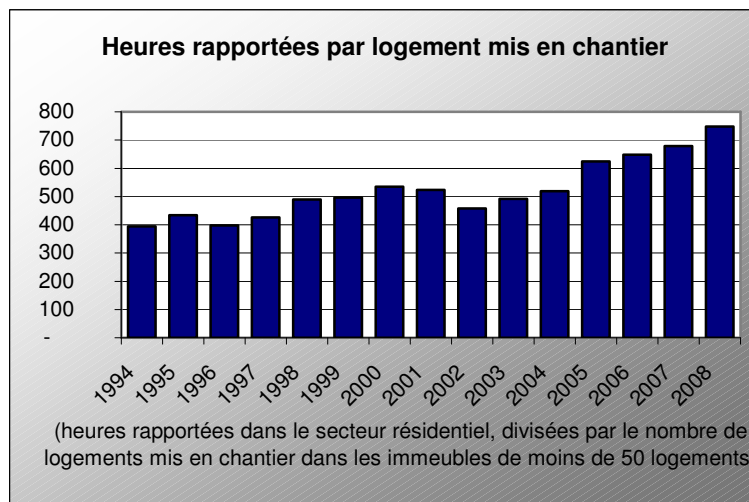
Secteur résidentiel

Le secteur résidentiel est particulièrement sujet au travail au noir, vu la multiplicité des chantiers, vu sa parenté avec la rénovation résidentielle et l'utilisation de métiers tels que plâtriers ou peintres, où se retrouvent de nombreux travailleurs non qualifiés. Le phénomène de l'auto-construction spéculative y est également bien implanté.

Or, la lutte au travail au noir a fait des gains majeurs dans ce secteur. Entre 1994 et 2008, les heures rapportées à la CCQ ont augmenté de 139 % comparativement à une hausse de 36 % de la valeur réelle des dépenses d'investissements dans le secteur (voir le tableau de la page suivante).

L'année 2008 a à elle seule connu un impressionnant rattrapage de 13 % des heures déclarées par million de dollar investi. Pour la période de 1994 à 2008, on constate une croissance cumulative de 76 %.

Ce rattrapage des heures dans le secteur résidentiel fait en sorte que le nombre d'heures rapportées par logement mis en chantier a presque doublé depuis 1994. Il est passé d'environ 400 à plus de 750 heures par mise en chantier.



Dépenses d'immobilisations en construction (millions de \$ de 2003) *																
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	1994-2008
Résidentiel neuf	4 261	2 850 -33%	2 874 1%	3 280 14%	3 104 -5%	3 340 8%	3 220 -4%	3 630 13%	5 403 49%	5 963 10%	7 034 18%	6 293 -11%	5 825 -7%	5 939 2%	5 779 -3%	36%
Commercial et institutionnel	3 605	3 582 -1%	3 587 0%	3 259 -9%	3 857 18%	3 768 -2%	3 179 -16%	3 844 21%	4 573 19%	4 872 7%	5 557 14%	5 619 1%	5 542 -1%	6 284 13%	6 612 5%	83%
Industriel	1 223	1 122 -8%	1 383 23%	1 214 -12%	1 065 -12%	1 452 36%	1 958 35%	1 461 -25%	1 254 -14%	1 214 -3%	1 062 -13%	676 -36%	739 9%	803 9%	674 -16%	-45%
Génie civil et voirie	6 077	5 524 -9%	4 932 -11%	4 396 -11%	5 631 28%	4 579 -19%	5 373 17%	5 531 3%	5 996 8%	6 470 8%	7 183 11%	6 990 -3%	7 177 3%	8 538 19%	10 629 24%	75%
Total	15 166	13 078 -14%	12 776 -2%	12 148 -5%	13 658 12%	13 139 -4%	13 729 4%	14 467 5%	17 226 19%	18 518 7%	20 836 13%	19 578 -6%	19 283 -2%	21 564 12%	23 694 10%	56%
Heures rapportées à la CCQ (en millions) *																
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	1994-2008
Résidentiel neuf	12,6	9,1 -28%	8,9 -2%	10,8 21%	11,1 3%	11,7 6%	11,8 0%	13,4 14%	17,7 32%	21,7 22%	25,7 18%	26,0 1%	26,2 1%	27,4 5%	30,2 10%	139%
Commercial et institutionnel	28,4	30,0 6%	30,5 2%	30,4 0%	34,4 13%	39,0 14%	42,2 8%	47,0 11%	51,2 9%	54,3 6%	57,9 7%	60,5 4%	59,7 -1%	63,1 6%	68,6 9%	142%
Industriel	8,8	12,6 43%	12,2 -4%	14,6 20%	11,9 -18%	16,2 37%	21,2 31%	15,6 -27%	13,1 -16%	16,5 25%	16,6 1%	14,5 -12%	14,9 2%	12,4 -17%	11,9 -4%	35%
Génie civil et voirie	16,2	16,2 0%	13,7 -16%	12,5 -9%	15,1 21%	13,5 -11%	13,3 -2%	14,1 6%	17,1 21%	18,7 9%	22,3 19%	22,5 1%	23,2 3%	23,6 2%	26,2 11%	62%
Total	66,0	67,9 3%	65,3 -4%	68,3 5%	72,5 6%	80,5 11%	88,5 10%	90,1 2%	99,2 10%	111,1 12%	122,4 10%	123,5 1%	124,0 0%	126,6 2%	137,0 8%	107%
Heures rapportées par million de \$ de 2003																
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	1994-2008
Résidentiel neuf	2 968	3 206 8%	3 106 -3%	3 284 6%	3 571 9%	3 512 -2%	3 655 4%	3 684 1%	3 280 -11%	3 634 11%	3 647 0%	4 129 13%	4 501 9%	4 618 3%	5 224 13%	76%
Commercial et institutionnel	7 868	8 361 6%	8 515 2%	9 338 10%	8 915 -5%	10 369 16%	13 288 28%	12 224 -8%	11 206 -8%	11 139 -1%	10 423 -6%	10 771 3%	10 776 0%	10 049 -7%	10 380 3%	32%
Industriel	7 213	11 246 56%	8 800 -22%	12 023 37%	11 171 -7%	11 190 0%	10 841 -3%	10 661 -2%	10 466 -2%	13 561 30%	15 592 15%	21 499 38%	20 110 -6%	15 421 -23%	17 715 15%	146%
Génie civil et voirie	2 665	2 928 10%	2 770 -5%	2 843 3%	2 689 -5%	2 947 10%	2 473 -16%	2 558 3%	2 847 11%	2 890 1%	3 101 7%	3 217 4%	3 237 1%	2 769 -14%	2 464 -11%	-8%
Total	4 353	5 190 19%	5 111 -2%	5 621 10%	5 309 -6%	6 127 15%	6 447 5%	6 227 -3%	5 757 -8%	5 999 4%	5 875 -2%	6 309 7%	6 432 2%	5 871 -9%	5 780 -2%	33%
* Sources:																
Immobilisations:	Les dépenses d'immobilisations de 1994 à 2006 proviennent de Statistique Canada, <i>Dépenses en immobilisations par type d'actif</i> . Les dépenses de 2007 à 2008 sont estimées d'après une enquête connexe de Statistique Canada, <i>Investissements privés et publics au Canada</i> . Les investissements en machinerie ne sont pas inclus. Dans le secteur résidentiel, les immobilisations ne comprennent pas ici les dépenses de rénovation résidentielle, les chalets, les maisons mobiles et les coûts d'acquisition. Aussi, pour mieux refléter la définition du secteur résidentiel de la Loi R-20, pour laquelle les immeubles résidentiels de plus de 6 étages font partie du secteur institutionnel et commercial, les immobilisations estimatives des immeubles de 50 logements et plus font partie ici du secteur institutionnel et commercial. La déflation est effectuée à l'aide de différents indices de prix québécois.															
Heures:	D'après les heures assujetties rapportées à la CCQ, à l'exclusion des heures des entrepreneurs autonomes et celles liées à des cotisations volontaires aux avantages sociaux. Les données de 1994 et 1995 incluent toutefois les heures rapportées pour fins d'avantages sociaux dans la portion du secteur résidentiel alors temporairement désassujettie par le projet de loi 142. Heures ajustées pour enlever l'effet de la variation des jours ouvrables (l'année est ramenée à 232 jours si elle compte davantage ou moins de jours).															

Secteur institutionnel et commercial

Le secteur institutionnel et commercial est le deuxième secteur le plus touché par le travail au noir, faisant appel à des métiers similaires au secteur résidentiel. Ce secteur de la construction a aussi profité d'une embellie des heures déclarées; pour une augmentation de 83 % des dépenses d'investissements, on observe en effet une hausse de 142 % des heures rapportées pour la période de 1994 à 2008.

L'année 2008 a aussi été profitable pour ce secteur, enregistrant une hausse de 3 % des heures déclarées par million de dollar investi, après la baisse de 7 % enregistrée en 2007. Le tout se solde par une augmentation de 32 % pour la période de 1994 à 2008.

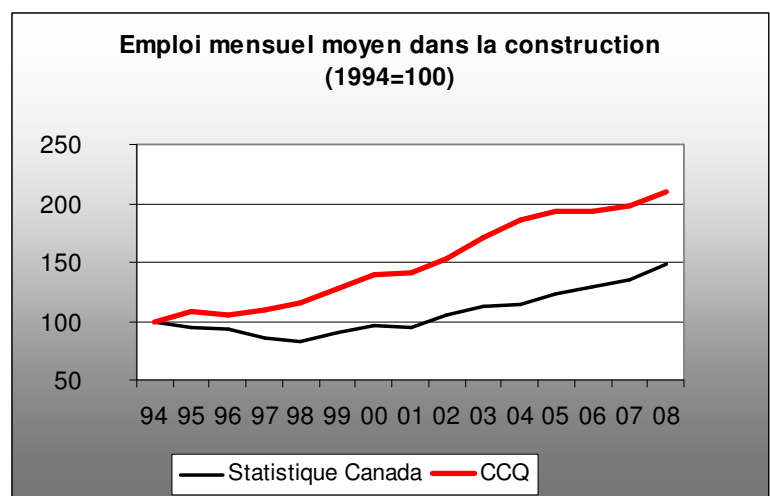
Secteur industriel et secteur génie civil et voirie

Les secteurs industriel et le secteur génie civil et voirie sont moins sujets au travail au noir. Il est de toute manière difficile d'établir un lien direct entre l'évolution des investissements et celle des heures rapportées, étant donné notamment la difficulté de mesurer la valeur des investissements en machinerie industrielle (pour lesquels des heures sont rapportées à la CCQ, dépendamment de la nature des travaux) ou bien la difficulté d'évaluer la valeur des travaux de génie confiés à des employeurs de la construction, puisque les travaux peuvent aussi être réalisés par la main-d'œuvre propre des municipalités, de Hydro-Québec ou par les entrepreneurs autonomes.

Ensemble des secteurs

Dans l'ensemble, on peut observer que les heures rapportées ont connu une hausse bien supérieure (+107 %) à celle des dépenses en immobilisations (+56 %) pour la période de 1994 à 2008.

Ces données rejoignent les résultats d'une comparaison entre le nombre mensuel moyen de salariés se rapportant à la CCQ avec les données de Statistique Canada sur l'emploi dans la construction. Le nombre d'emplois rapportés à la CCQ a en effet augmenté deux fois plus rapidement que celui évalué par Statistique Canada, comme le montre le graphique ci-contre.



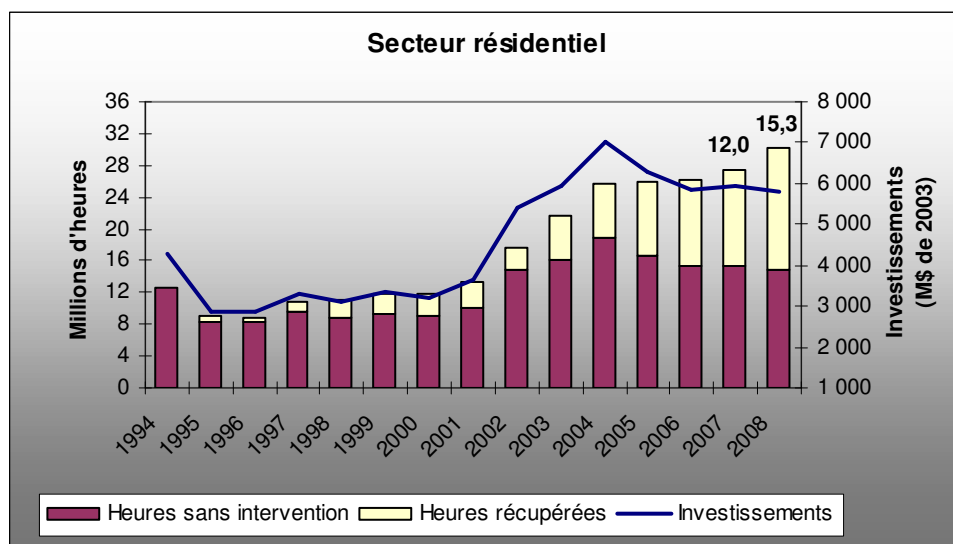
2. Une récupération fiscale impressionnante

L'estimation qui suit est basée sur la comparaison entre l'évolution des ratios d'heures rapportées par million de dépenses d'investissements (en \$ constants), avec les ratios qui prévalaient en 1994, avant l'intensification des efforts de lutte au travail au noir. Les heures récupérées sont considérées comme celles découlant de la croissance du taux d'heures rapportées par million \$, donc qui ne peuvent s'expliquer par la simple croissance des dépenses d'investissements depuis 1994. Une augmentation annuelle de productivité de 1 % par an est considérée. Il s'agit d'une méthode comparable à celle utilisée par le ministère des Finances.

Mais comme il est difficile de faire un parallèle entre les heures rapportées et les investissements dans le secteur industriel ainsi que dans le secteur génie civil et voirie, l'estimation des heures récupérées est réalisée ici essentiellement à partir de l'évolution des ratios des secteurs résidentiel et institutionnel/commercial. On suppose ensuite que la moitié seulement de l'effet trouvé dans ces deux derniers secteurs, qui incidemment s'avèrent les plus sujets au travail au noir, se retrouve toute proportion gardée dans les deux premiers secteurs.

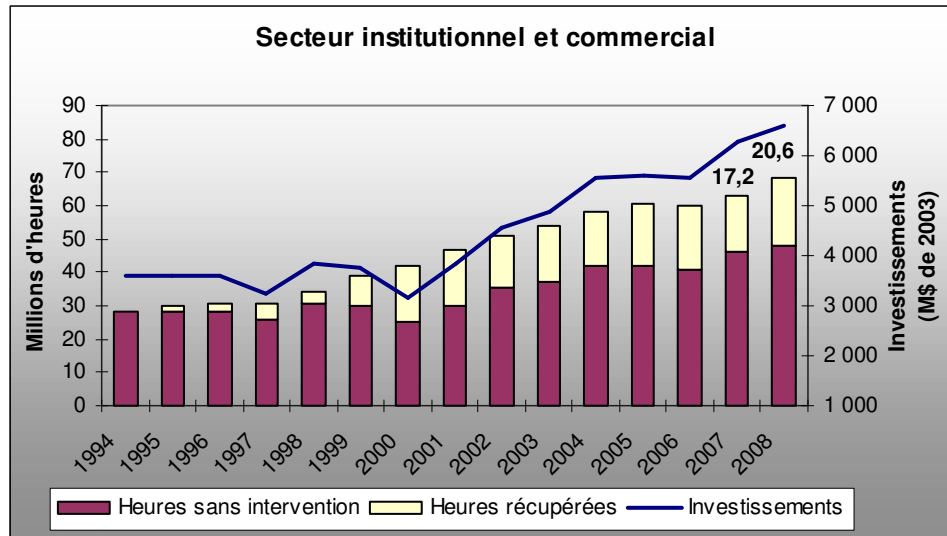
Secteur résidentiel

En 2008, alors que la valeur des investissements dans le secteur résidentiel diminuait, les heures rapportées ont fortement augmenté, ce qui suggère un importante récupération à l'égard du travail au noir. On estime ainsi que 15,3 millions d'heures ont été récupérées dans ce secteur en 2008, comparativement à 12,0 millions d'heures en 2007. Ceci représente environ la moitié des heures rapportées du secteur pour cette année (30,2 millions d'heures).



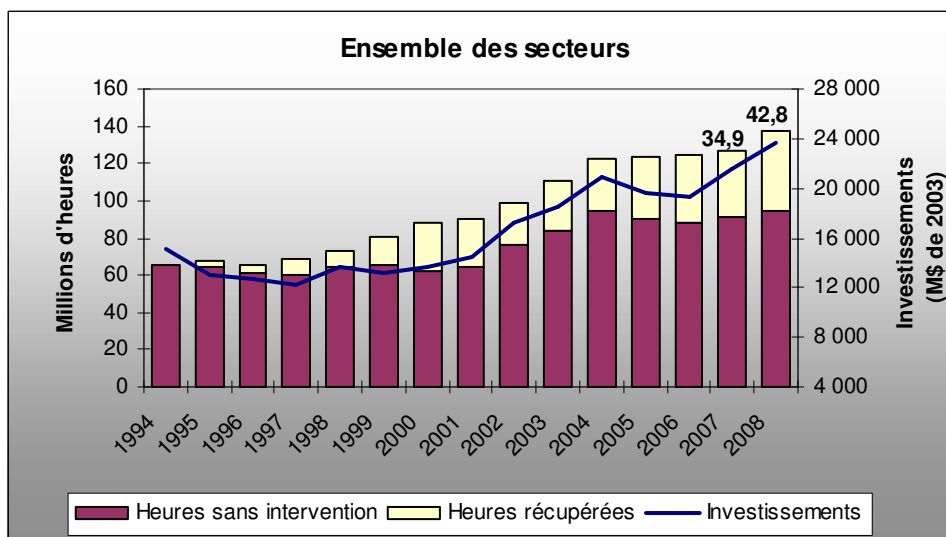
Secteur institutionnel et commercial

Les investissements dans le secteur institutionnel et commercial croissent, mais moins que les heures rapportées. Un total de 20,6 millions d'heures récupérées est estimé pour 2008, en hausse de 3,4 millions d'heures par rapport à 2007.



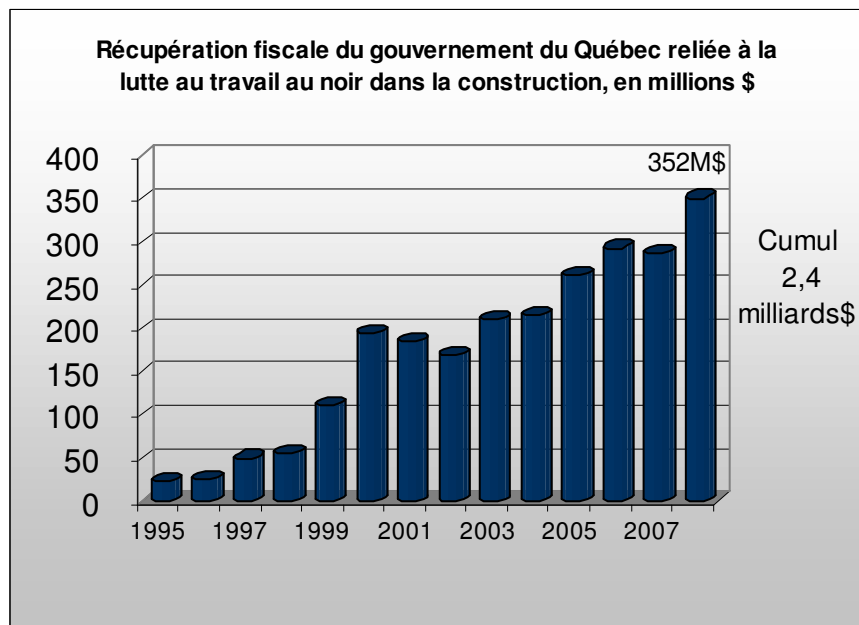
Ensemble des secteurs

En supposant une récupération proportionnellement de moitié moindre dans le secteur industriel ainsi que dans le secteur et génie civil et voirie, l'année 2008 se serait traduite pour l'ensemble des secteurs par un total de 42,8 millions d'heures récupérées, soit près de 8 millions de plus qu'en 2007.



À raison d'un peu plus de 8 \$ de recettes en impôts, taxes de vente ou contributions au fonds des services de santé par heure travaillée, on peut évaluer que le volume de 42,8 millions d'heures récupérées représente des recettes fiscales supplémentaires de 352 millions \$ pour le gouvernement du Québec en 2008. Sur l'ensemble de la période 1995 à 2008, le montant de recettes supplémentaires est de l'ordre de 2,4 milliard \$.

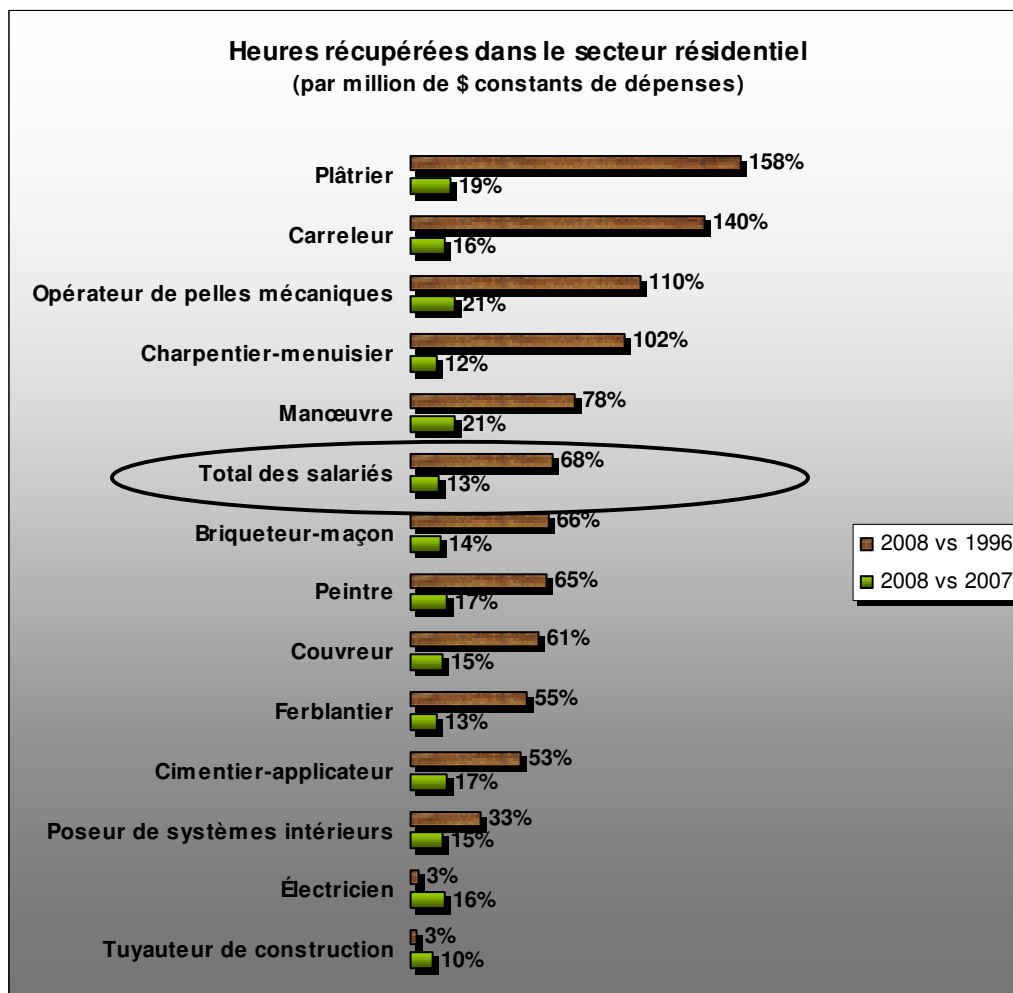
En considérant que le gouvernement du Québec a octroyé à la CCQ un montant de près de 88 millions \$ en subvention depuis 1995 pour la lutte contre le travail au noir, la récupération équivaut à un rendement de 27 \$ pour chaque dollar de subvention.



3. Forte récupération dans certains métiers

Lorsque l'on examine la variation observée dans le ratio heures déclarées/million de dollar investi dans la construction, certains métiers se distinguent.

Dans le secteur résidentiel, les plâtriers, un métier ciblé dans le cadre des actions concertées d'ACCES Construction, sont les premiers en liste. Leurs heures rapportées par million \$ ont connu une hausse remarquable de 158 % pour la période de 1996 à 2008¹ comparativement à 68 % pour la moyenne des salariés. Les carreleurs (+140 %) ressortent aussi du lot avec une augmentation deux fois plus rapide que la moyenne pour la même période. Sans être en reste, les charpentiers-menuisiers (+102 %) dépassent aussi la moyenne des travailleurs.²



¹ Pour éviter tout biais qui pourrait être causé par le désassujettissement temporaire d'une partie du secteur résidentiel en 1994 et 1995, les comparaisons présentées ici utilisent comme base de référence l'année 1996.

² Pour ce qui est des opérateurs de pelles mécaniques, la croissance relative des heures rapportées semble davantage reliée à des raisons techniques qu'au résultat de la lutte au travail au noir.

Dans le secteur institutionnel et commercial, les plâtriers (+85 %), une fois de plus, surpassent largement la moyenne des salariés (+22 %) pour la période de 1996 à 2008. La récupération des heures des poseurs de systèmes intérieurs (+61 %), autre métier ciblé, dépasse aussi fortement la moyenne. Les charpentiers-menuisiers (+39 %) et les carreleurs (+36 %) se démarquent aussi pour la même période. Les briqueteur-maçons (+30 %) accroissent eux aussi leurs heures récupérées plus rapidement que la moyenne.

